



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Rwanda

Question écrite n° 67771

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle de la communauté internationale et plus particulièrement sur celui de la France dans le génocide au Rwanda. En effet, la France a entretenu des liens privilégiés avec le régime du président Habyarimana et, à partir de 1990, a été à la limite de l'engagement direct ; durant le génocide, la France, comme d'autres Etats, a soutenu le désengagement des Nations unies dans ce pays ; elle a lancé en 1994 une intervention militaro-humanitaire, qui, si elle a permis de sauver des vies tutsies, a offert aussi une protection aux Hutus auteurs des massacres. De nombreux pays et autorités internationales ont reconnu leur part de responsabilité dans le génocide des Tutsis rwandais, présenté leurs excuses au peuple rwandais. Aussi, elle lui demande quelle attitude la France entend adopter à l'égard de ce pays.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67771

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6165